



Communiqué de PEPS 31

Victoire contre l'A69 et condamnation de la France pour la mort de Rémi Fraisse à Sivens : le temps judiciaire ne doit plus permettre le passage en force des politiciens corrompus au service d'intérêts économiques contraires à l'intérêt général

Que ce soit à titre personnel, ou en tant qu'élue d'opposition malheureusement soumise à la censure anti-démocratique de l'extrême centre de Jean-Luc Moudenc, ou au nom de PEPS 31, mouvement pour une écologie populaire et sociale, nous avons toujours soutenu les opposants à l'A69 et demandé au tribunal administratif de Toulouse d'annuler l'autorisation environnementale de l'A69 et d'arrêter enfin ce chantier.

Et aujourd'hui c'est une double victoire, certes amère, avec la condamnation de la France pour la mort de Rémi Fraisse à Sivens. On devrait d'ailleurs plutôt parler de meurtre en service commandé quand on envoie des gendarmes avec des armes de guerre face à des militants non armés et non protégés. Si les tribunaux français avaient reconnu la faute de la France plus tôt, peut-être que les gouvernements successifs auraient hésité davantage à déployer l'arsenal militaire mise en œuvre pour s'opposer aux défenseurs du vivant.

Nous ne pouvons donc que regretter que le temps judiciaire ne soit pas à la hauteur des enjeux avec des décisions qui tombent des années trop tard. Les politiciens à l'œuvre en Occitanie et à l'Élysée pour faire cette autoroute d'un autre temps, contre l'intérêt général et au seul bénéfice de quelques intérêts privés, n'ont pas hésité à mettre en danger sciemment la vie de jeunes militants écologistes, dont la justice vient enfin de reconnaître la légitimité du combat. Le pouvoir n'a pas non plus hésité à créer du handicap, à créer de l'invalidité, à créer de la souffrance physique inutile, sans parler de toute la souffrance psychique dont on ne parle pas suffisamment face au niveau de répression mise en œuvre pour des actions de désobéissance civile non-violente.

Oui, ces deux décisions de ce 27 février, avec l'annulation de l'A69 et avec la condamnation de la France, sont à saluer, mais ne pourront jamais réparer les préjudices humains et écologiques qui ont été causés. Les centaines d'arbres qui ont été abattus ne seront jamais remplacés, même par des dizaines d'autres, car les qualités écologiques d'un arbre tiennent pour bonne partie à son ancienneté. Quant à Remi, il ne reviendra pas, et pour les blessés, ils devront continuer à vivre dans une société validiste qui réprime les militants antivalidistes qui se défendent contre un pays pour lequel l'ONU utilise trois termes pour définir sa politique handicap : ségrégation privation de liberté et atteintes aux droits humains. Je pense aussi à tous ces jeunes et moins jeunes qui ont écopé de condamnations, de peine d'amendes, ou de peine d'emprisonnements. Qui va réparer tous ces préjudices commis ? Merci aux avocats qui ont patiemment construit ces deux victoires. Et à tous les militants, à tous ceux qui se sont exposés, de près ou de loin, pour empêcher que les barbouzeries du pouvoir conduisent à une politique du fait accompli. Je voudrais aussi saluer les magistrats du tribunal administratif qui ont subi d'énormes pressions pour ne pas arrêter ce chantier, et regretter que certains aient, eux, choisi la collusion.

Enfin, afin que l'Occitanie retrouve la paix et puisse se construire sur la base de politiques respectueuses de la nature et des droits humains, il va être important de faire barrage aux prochaines élections régionales, tant au Rassemblement national qu'à une Carole Delga complètement déconnectée et vendue aux intérêts économiques et que l'on doit ranger dans la catégorie de l'extrême centre, ceux qui font la courte échelle au fascisme, et qui pour certains osent se prétendre de gauche.

Souhaitons aussi qu'il soit possible de demander des comptes à ceux qui ont bafoué la démocratie et le droit, et qu'il soit possible d'engager leur responsabilité personnelle pour faire réfléchir ceux qui seront tentés par de tels passages en force totalement antidémocratiques et écocidaires dans un contexte où il devient de plus en plus urgent d'empêcher ceux qui détiennent le pouvoir de foncer droit dans le mur au lieu de prendre les décisions politiques nécessaires pour d'une part limiter les conséquences du dérèglement climatique par des politiques de sobriété et des politiques de prévention qui partent des besoins de ceux qui sont les plus exposés, et d'autre part pour construire une société qui ne soit pas celle de la loi de la jungle, ni celle du plus fort. Nous défendons nous une société de la coopération.

Odile Maurin pour PEPS 31